



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 9 FEVRIER 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	27

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Lydie MILAD, David MANDINE, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Philippe VANHALST, Emilie LAFOND

**Conseillers Municipaux absents** :

**Délibération N° 19/23**

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'adjointe en charge des ressources humaines expose qu'il est nécessaire de supprimer des postes du tableau des effectifs au motif qu'ils ne sont pas occupés, étant créés pour partie lors de recrutements.

Elle propose à cet effet de supprimer :

- Un poste d'Adjoint technique à temps complet
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- Un poste d'Adjoint du patrimoine à temps complet
- Un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet

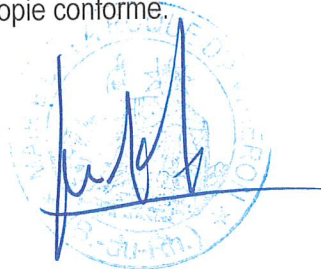
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. POSTIAUX, A. SERAFINI,  
A. DIOP, M. GOFFIN, S. PIGNOLY)

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Aurélie GROSSO



Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 16/02/23  
Et de la publication sur le site internet le... 16/02/23  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20230209-DEL IB\_19\_23